

SICAV L'EPARGNANT
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2021

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV EPARGNANT , qui comprennent le bilan au 30 juin 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV EPARGNANT au 30 juin, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux

recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. La SICAV EPARGNANT emploie 20,74% de son actif net sous forme de certificats de dépôt et obligations émis par la Société Tunisienne de Banque. Cet emploi dépasse le plafond autorisé (fixé à 10%) par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
2. La SICAV EPARGNANT détient 10,51% des emprunts obligataires émis par la banque UIB. Ce taux dépasse le plafond autorisé (fixé à 10%) par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
3. Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État.

Tunis, le 31 juillet 2021

Le Commissaire aux comptes :

Fathi SAIDI

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	191 251 734	148 155 205	187 491 320
Obligations et valeurs assimilées		178 691 397	148 155 205	175 471 289
Titres OPCVM		12 560 338	-	12 020 031
Placements monétaires et disponibilités		70 941 744	85 529 752	53 157 629
Placements monétaires	5	53 050 350	82 324 319	43 394 506
Disponibilités		17 891 394	3 205 433	9 763 123
Créances d'exploitation	6	373 085	470 425	450 779
TOTAL ACTIF		262 566 564	234 155 382	241 099 728
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	509 518	703 940	439 860
Autres créditeurs divers	8	806 406	958 206	53 309
TOTAL PASSIF		1 315 924	1 662 146	493 169
ACTIF NET				
Capital	9	254 330 175	226 009 926	228 156 242
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 395	838	844
Sommes distribuables de l'exercice en cours		6 918 069	6 482 472	12 449 472
ACTIF NET		261 250 639	232 493 236	240 606 559
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		262 566 564	234 155 382	241 099 728

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2020</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2020</i>	<i>Année 2020</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	3 084 182	5 445 540	2 190 267	4 550 103	9 042 270
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 084 182	5 445 540	2 190 267	4 550 103	9 042 270
Revenus des placements monétaires	11	1 159 997	2 140 902	1 182 100	2 744 531	5 105 175
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 244 178	7 586 443	3 372 367	7 294 634	14 147 445
Charges de gestion des placements	12	(307 024)	(607 961)	(270 436)	(559 531)	(1 149 919)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 937 154	6 978 482	3 101 931	6 735 103	12 997 526
Autres produits		-	10 126	4 370	5 319	209 598
Autres charges	13	(75 893)	(149 536)	(67 295)	(139 944)	(285 377)
Contribution Sociale de Solidarité		-	-	-	-	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 861 261	6 839 072	3 039 006	6 600 478	12 921 547
Régularisation du résultat d'exploitation		91 680	78 997	20 385	(118 006)	(472 075)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 952 941	6 918 069	3 059 391	6 482 472	12 449 472
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(91 680)	(78 997)	(20 385)	118 006	472 075
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(8 040)	173 947	13 021	31 549	329 689
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(184 955)	84 953	93 582	310 977	311 110
Frais de négociation de titres		(3 731)	(19 273)	-	(2 106)	(2 113)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 664 535	7 078 699	3 145 610	6 940 898	13 560 233

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2020</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2020</i>	<i>Année 2020</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	3 664 535	7 078 699	3 145 610	6 940 898	13 560 233
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	3 861 261	6 839 072	3 039 006	6 600 478	12 921 547
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(8 040)	173 947	13 021	31 549	329 689
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(184 955)	84 953	93 582	310 977	311 110
Frais de négociation de titres	(3 731)	(19 273)	-	(2 106)	(2 113)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(12 447 860)	(12 447 860)	(13 785 644)	(13 785 644)	(13 785 644)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 323 496	26 013 241	(602 198)	(4 217 855)	(2 723 867)
Souscriptions					
- Capital	46 646 196	108 236 134	34 059 674	66 918 762	170 054 733
- Régularisation des sommes non distribuables	68 314	100 269	43 106	47 722	255 921
- Régularisation des sommes distribuables	(2 433 659)	1 177 839	(1 190 128)	937 129	5 522 885
Rachats					
- Capital	(40 346 219)	(82 302 663)	(34 879 238)	(71 014 213)	(172 279 181)
- Régularisation des sommes non distribuables	(65 029)	(99 435)	(42 732)	(52 172)	(283 323)
- Régularisation des sommes distribuables	1 453 891	(1 098 903)	1 407 120	(1 055 083)	(5 994 902)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(3 459 829)	20 644 080	(11 242 233)	(11 062 602)	(2 949 279)
ACTIF NET					
En début de période	264 710 469	240 606 559	243 735 470	243 555 838	243 555 838
En fin de période	261 250 639	261 250 639	232 493 236	232 493 236	240 606 559
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	2 500 324	2 302 212	2 291 574	2 324 718	2 324 718
En fin de période	2 563 894	2 563 894	2 283 282	2 283 282	2 302 212
VALEUR LIQUIDATIVE	101,896	101,896	101,824	101,824	104,511
TAUX DE RENDEMENT	1,35%	2,67%	1,31%	2,85%	5,42%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE » à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date .

En conséquence, les placements en obligations sont évaluées au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société détient au 30 juin 2021 :

- Trois lignes de BTA dont les souches ont été ouvertes à l'émission après le premier janvier 2018 (BTA 06/2025, BTA 12/2027 et BTA 11/2030). Elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.
- Une ligne de la BTA « juillet 2032 ». Elle est valorisée aussi à la valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données, présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 30 juin 2021.

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêt, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêt à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêt, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2021 à D : 191.251.734 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		173 587 476	178 691 397	68,40%
Obligations de sociétés		72 748 772	74 698 666	28,59%
AB SUB 2010	30 000	999 000	1 047 120	0,40%
AB SUB 2010	20 000	666 000	698 080	0,27%
AB SUB 2011-1	20 000	200 000	207 407	0,08%
AMENBANK 2009 A	20 000	532 600	549 968	0,21%
AMENBANK A 2008	15 000	199 935	201 074	0,08%
AMENBANK B 2008	25 000	875 000	880 370	0,34%
AMENBANK2009 B	30 000	798 900	833 571	0,32%
AMENBANK 2017 SUB A	50 000	960 392	977 014	0,37%
AMENBANK SUB 2021-1	10 000	1 000 000	1 012 171	0,39%
AIL 2015-1 B	15 000	600 000	633 860	0,24%
ATBSUB2009 B1	10 000	300 000	301 537	0,12%
ATL SUB 2017	7 000	560 000	584 920	0,22%
ATL SUB 2017	5 000	400 000	417 800	0,16%
ATL 2014-3 C	10 000	200 000	204 821	0,08%
ATL 2014-3 C	10 000	200 000	204 821	0,08%
ATL 2014-3 C	20 000	400 000	409 642	0,16%
ATL 2015-1 C	30 000	1 200 000	1 272 676	0,49%
ATL 2016-1 C	30 000	1 200 000	1 200 612	0,46%
ATL 2017-1 C	20 000	1 200 000	1 221 951	0,47%
ATL 2017-1 C	30 000	1 800 000	1 832 927	0,70%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	2 000 000	2 079 890	0,80%
ATTIJARIBANK SUB 2017 A	3 000	60 000	60 292	0,02%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	1 800 000	1 904 262	0,73%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	20 000	400 000	404 718	0,15%
ATTIJARI-LEASING 2014 B	20 000	400 000	412 638	0,16%
ATTIJARI:LEASING 2016-2	3 000	180 000	183 685	0,07%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	7 000	140 000	141 651	0,05%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	5 000	300 000	317 377	0,12%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	5 000	300 000	317 377	0,12%
BH 2009 A	20 000	614 000	631 545	0,24%
BH SUB 2015 B	50 000	1 000 000	1 005 260	0,38%
BH SUB 2016-1 B	50 000	2 000 000	2 018 082	0,77%
BH SUB 2015 B	50 000	961 151	969 923	0,37%
BH F SUB 2019-1 C	10 000	1 000 000	1 021 672	0,39%
BH V SUB 2019-1 C	10 000	1 000 000	1 018 943	0,39%
BH SUB 2018/1 A V	25 000	1 000 000	1 013 076	0,39%
BH SUB 2018-1 CA TF	10 000	400 000	404 793	0,15%
BH SUB 2019/1 B F	15 000	1 500 000	1 532 193	0,59%
BNA SUB-2018/1 A V	25 000	1 500 000	1 590 832	0,61%
BNA 2009 SUB	28 000	558 880	564 436	0,22%
BNA SUB 2017-1 B	50 000	3 000 000	3 017 375	1,15%
BNA SUB A 2018-1	10 000	600 000	635 152	0,24%
BNA SUB A 2018-1	15 000	900 000	952 728	0,36%
BTE 2011 B	10 000	550 000	560 623	0,21%
BTE 2016 B	50 000	3 000 000	3 077 444	1,18%
BTK 2009 C	10 000	266 300	271 513	0,10%
CIL 2016/2	10 000	200 000	204 438	0,08%
CIL 2016/2	15 000	300 000	306 658	0,12%
CIL 2017-1	5 000	100 000	100 050	0,04%
CIL 2017-1	2 000	40 000	40 020	0,02%
HL 2015-1 B	20 000	400 000	404 198	0,15%
HL 2015-2 B	40 000	1 600 000	1 625 877	0,62%
HL 2016-2 B	5 000	300 000	311 046	0,12%
HL 2017-1 B	20 000	1 200 000	1 228 905	0,47%
HL SUB 2015-1	10 000	400 000	415 068	0,16%
HL 2017-2 B	30 000	2 400 000	2 546 591	0,97%
HL 2017-2 B	2 842	227 360	241 247	0,09%
HL 2015-2 B	2 000	79 760	81 060	0,03%
HL 2016-2 B	5 000	300 000	311 046	0,12%

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% Actif net
HL 2017-03 B	20 000	1 600 000	1 644 844	0,63%
HL 2017-1 B	20 000	1 200 000	1 228 905	0,47%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	360 000	360 000	0,14%
MEUBLATEX 2015 B	1 000	39 920	39 920	0,02%
MEUBLATEX2015 C	1 000	39 920	39 920	0,02%
STB 2008/2	50 000	1 250 000	1 273 507	0,49%
STB 2008/2	20 000	508 800	517 401	0,20%
STB 2020-1 C FIXE	50 000	5 000 000	5 090 411	1,95%
STB SUB-2019/1 A F	10 000	816 000	853 566	0,33%
STB 2008/2	8 000	194 000	197 774	0,08%
STB 2010/1 CB	10 000	251 654	254 730	0,10%
TL 2014-2 B	20 000	400 000	413 472	0,16%
TL 2015-1 B	30 000	600 000	604 749	0,23%
TL 2015-2	20 000	800 000	816 035	0,31%
TL 2015-2	10 000	400 000	408 018	0,16%
TL 2016-1 B	30 000	1 200 000	1 217 530	0,47%
TL SUB 2015 B	20 000	400 000	400 069	0,15%
TL SUB 2016	20 000	1 200 000	1 224 982	0,47%
TL 2017-1 B	10 000	600 000	602 359	0,23%
TL 2015-1 B	2 000	40 000	40 317	0,02%
TL 2017-1 CA TF	3 000	60 000	60 228	0,02%
TL SUB 2015 B	2 750	55 000	55 010	0,02%
UIB 2009-1 B	40 000	1 065 200	1 109 886	0,42%
UIB 2009-1 C	20 000	900 000	940 158	0,36%
UIB 2011-1 A	20 000	200 000	209 995	0,08%
UIB 2011-1 B	20 000	1 100 000	1 146 782	0,44%
UIB SUB 2015 B	20 000	400 000	400 789	0,15%
UIB SUB 2015 B	10 000	200 000	200 395	0,08%
UIB SUB 2016	50 000	3 000 000	3 086 301	1,18%
UIB SUB 2016	25 000	1 500 000	1 543 151	0,59%
UIB 2012-1 C	5 000	99 000	101 435	0,04%
Obligations de L'Etat		29 053 125	29 056 090	11,12%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	2 053 125	2 056 090	0,79%
EMPRUNT NATIONAL 2021 B	70 000	7 000 000	7 000 000	2,68%
EMPRUNT NATIONAL 2021 C	20 000	20 000 000	20 000 000	7,66%
Bons du trésor assimilables		71 785 579	74 936 641	28,68%
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	17 696 724	6,77%
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	7 001 518	2,68%
BTA 01-2024	3 000	2 880 000	3 024 227	1,16%
BTA 08-2022	12 200	11 789 449	12 632 645	4,84%
BTA 06-2025	1 000	936 000	935 817	0,36%
BTA 10-2026	9 000	8 727 000	9 182 574	3,51%
BTA 03-2027	10 000	9 140 000	9 310 676	3,56%
BTA 12- 2027	3 000	2 721 000	2 841 060	1,09%
BTA 07-2032	3 000	2 573 880	2 771 233	1,06%
BTA 11-2030	10 000	9 144 150	9 540 167	3,65%
Titres OPCVM		12 243 180	12 560 338	4,81%
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	100 676	12 243 180	12 560 338	4,81%
TOTAL		185 830 656	191 251 734	73,21%
Pourcentage par rapport à l'actif				72,84%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2021 à D : 53.050.350 se détaillant comme suit :

	Garant	Coût d'acquisition	Valeur 30/06/2021	% actif net
<u>Prise en pension livrée (*)</u>		7 000 000	7 043 701	2,70%
Pension livrée BH au 30/07/2021		7 000 000	7 043 701	2,70%
<u>Certificats de dépôt</u>		45 922 861	46 006 648	17,61%
Certificat de dépôt STB au 23/05/2022 (au taux de 8,80%) 370 jours		4 000 000	4 033 636	1,54%
Certificat de dépôt STB au 01/07/2021 (au taux de 7,25%) 10 jours		9 983 921	9 998 392	3,83%
Certificat de dépôt STB au 02/07/2021 (au taux de 7,25%) 10 jours		11 980 706	11 996 141	4,59%
Certificat de dépôt STB au 13/07/2021 (au taux de 7,25%) 20 jours		5 980 744	5 987 484	2,29%
Certificat de dépôt STB au 04/07/2021 (au taux de 7,25%) 10 jours		13 977 490	13 990 996	5,36%
TOTAL		52 922 861	53 050 350	20,31%
Pourcentage par rapport à l'actif				20,20%

(*):

Désignation	Période	taux	côût d'acquisition	valeur 30/06/2021
Prise en pension 6918 BTA 6% février 2022	60 jours	7%	7 000 000	7 043 701

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2021 à D : 373.085 contre D : 470.425 au 30/06/2020 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Sommes à l'encaissement	-	225 216	-
Retenues à la source sur BTA	76 146	1 804	207 382
Retenues à la source sur obligations	136 535	83 002	82 993
Autres (*)	160 404	160 404	160 404
Total	373 085	470 425	450 779

(*): Il s'agit de la charge TCL à récupérer de la société STB MANAGER, l'ancien gestionnaire de la SICAV.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2021 à D : 509.518 contre D : 703.940 au 30/06/2020 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Gestionnaire	146 841	310 645	79 329
Dépositaire	111 849	103 420	108 996
Commission de distribution	250 828	289 876	251 535
Total	509 518	703 940	439 860

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2021 à D : 806.406 contre D : 958.206 au 30/06/2020 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	21 700	19 357	22 926
Retenue à la source	777 554	912 584	20 751
Autres (TCL)	7 152	26 265	9 632
Total	806 406	958 206	53 309

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 30 Juin 2021, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	228 156
Nombre de titres	242
Nombre d'actionnaires	2 302 212
	2 957

Souscriptions réalisées

Montant	108 236
	134
Nombre de titres émis	1 092 158
Nombre d'actionnaires nouveaux	35

Rachats effectués

Montant	(82 302 663)
Nombre de titres rachetés	(830 476)
Nombre d'actionnaires sortants	(103)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	173 947
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	84 953

Régularisation des sommes non distribuables	834
---	-----

Frais de négociations de titres	(19 273)
---------------------------------	----------

Capital au 30-06-2021

Montant	254 330
	175
Nombre de titres	2 563 894
Nombre d'actionnaires	2 889

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2021 au 30/06/2021 à D : 3.084.182 contre D : 2.190.267 pour la période allant du 01/04/2020 au 30/06/2020 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2020</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2020</i>	<i>Année 2020</i>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 368 168</u>	<u>2 590 521</u>	<u>1 757 377</u>	<u>3 482 264</u>	<u>6 262 119</u>
- Intérêts	- 1 368 168	- 2 590 521	- 1 757 377	- 3 482 264	- 6 262 119
-	-	-	-	-	-
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>665 360</u>	<u>65 360</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
-	-	-	-	-	-
- Dividendes	- 665 360	- 65 360	-	-	-
-	-	-	-	-	-
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 050 654</u>	<u>2 189 659</u>	<u>432 890</u>	<u>1 067 839</u>	<u>2 780 152</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	- 1 050 654	- 2 189 659	- 432 890	- 1 067 839	- 2 780 152
TOTAL	3 084 182	5 445 540	2 190 267	4 550 103	9 042 270

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2021 au 30/06/2021 à D : 1.159.997 contre D : 1.182.100 pour la période allant du 01/04/2020 au 30/06/2020 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2020</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2020</i>	<i>Année 2020</i>
Intérêts des prises en pension livrée	298 890	395557 (*)	-	-	-
Intérêts des comptes à terme	349 261	806161 (*)	668 216	1 613 507	2 780 206
Intérêts des certificats de dépôt	511 845	939 185	513 884	1 131 024	2 324 969
TOTAL	1 159 997	2 140 902	1 182 100	2 744 531	5 105 175

(*) Ces montants ont été retraités en tenant compte d'un reclassement d'un montant de D : 96,667 correspondant aux intérêts des prises en pension livrée ayant été présentés au 31 mars 2021 parmi les intérêts des comptes à terme.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2021 au 30/06/2021 à D : 307.024 contre D : 270.436 pour la période allant du 01/04/2020 au 30/06/2020 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2020</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2020</i>	<i>Année 2020</i>
Rémunération du gestionnaire	207 341	410 571	182 632	377 865	776 569
Rémunération du dépositaire	49 842	98 695	43 902	90 833	186 675
Commission de distribution	49 842	98 695	43 902	90 833	186 675
TOTAL	307 024	607 961	270 436	559 531	1 149 919

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2021 au 30/06/2021 à D : 75.893 contre D : 67.295 pour la période allant du 01/04/2020 au 30/06/2020 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2020</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2020</i>	<i>Année 2020</i>
Redevance CMF	66 455	131 593	58 536	121 111	248 900
TCL	9 437	17 934	8 759	18 834	36 440
Autres	1	9	-	-	37
TOTAL	75 893	149 536	67 295	139 944	285 377

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.